

Rapport 2025

Loi Énergie Climat

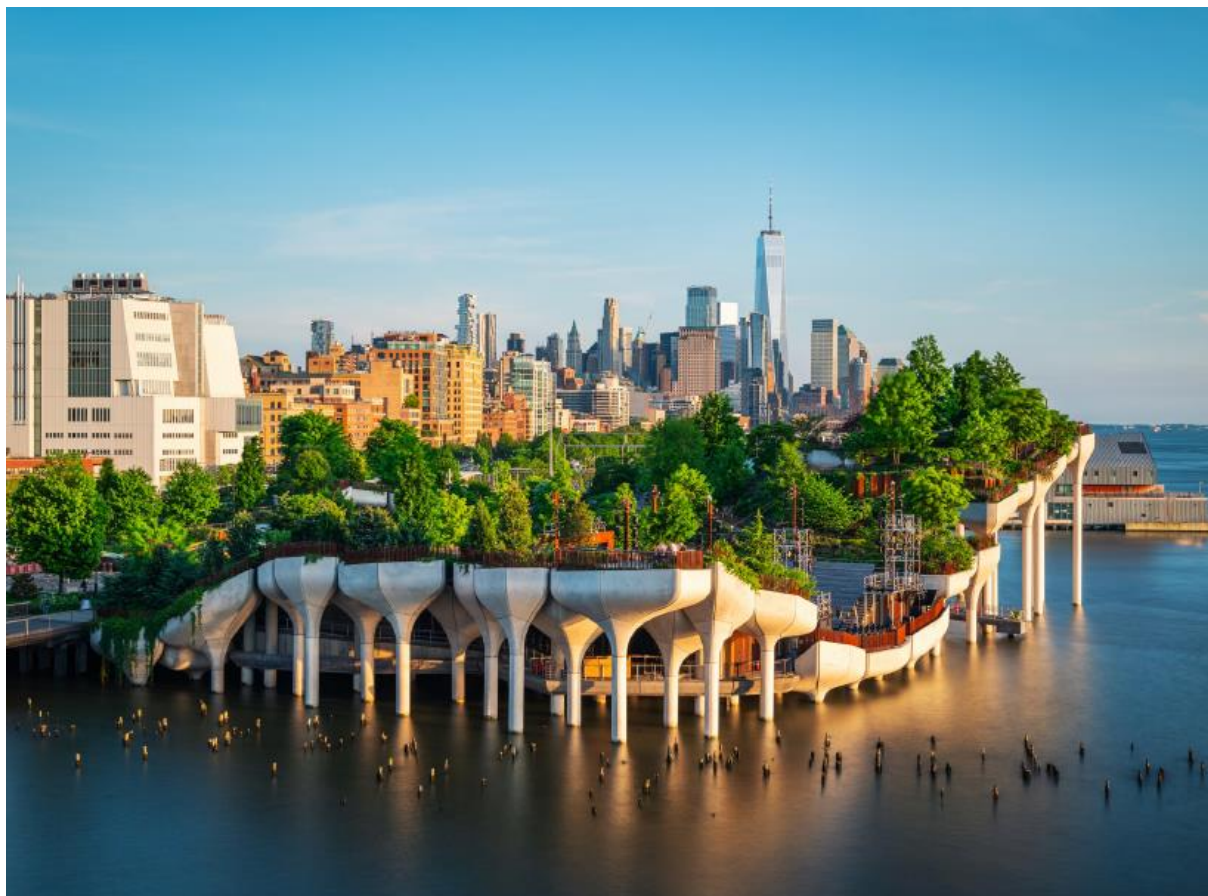
Article 29

Informations relatives à

Russell Investments France

Décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021

Juin 2026



RAPPORT ANNUEL Article 29 de la Loi Energie Climat

Russell Investments France

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS PRÉVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, POUR LES ORGANISMES AYANT PLUS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE BILAN OU D'ENCOURS, NON ASSUJETTIS AUX OBLIGATIONS DE PUBLICATION DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019.

Rapport 2025

Russell Investments France

6, rue Christophe Colomb - 75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital de 3 370 000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 750 380 214

Russell Investments France est une filiale détenue à 100 % par le Groupe Russell Investments Systems Limited.

Russell Investments France dispose depuis 2012 du statut de société de gestion agréée par l'AMF et gère actuellement près de 10 milliards d'euros (incluant les activités de gestion de FIA dédiés, de gestion de mandat, de commercialisation des fonds ouverts du Groupe Russell Investments et des activités de conseil, de gestion de transition et de couverture). Forte d'une expertise de près de 30 ans et composée d'une équipe de 8 professionnels expérimentés.

Russell Investments France gère aujourd'hui 9 fonds dédiés, représentant un encours de près de 1334 millions d'euros, destinés principalement à une clientèle d'investisseurs professionnels et institutionnels.

SOMMAIRE

A. Notre démarche générale	5
B. Moyens Internes déployés	12
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance.....	14
D. Notre Stratégie d'engagement	17
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	23
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	24
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	24
H. Approche de la prise en compte environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion des risques	24
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	26

Contexte Réglementaire

Russell Investments France en tant que société de gestion de droit français est soumise aux obligations de l'article 29 de la Loi Energie et Climat (« art 29 LEC ») et de son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021.

L'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (dite « LEC ») requiert des sociétés de gestion de portefeuille qu'elles mettent à la disposition de leurs souscripteurs et du public un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

L'article 29 de la Loi Énergie-Climat annule et remplace les dispositions de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique et a pour but de coordonner la réglementation française avec les règlements européens SFDR et Taxonomie.

Ce document vise à informer les porteurs :

- quant à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans notre stratégie d'investissement et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique
- sur les risques associés au changement climatique dans notre politique d'intégration des risques de durabilité

Russell Investments France s'inscrit dans cette démarche en publiant le présent rapport de son entité portant sur l'exercice comptable allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce rapport est accessible à tous sur le site internet de la société de gestion (Russell Investments France - <https://russellinvestments.com/fr>), et transmis directement aux autorités de contrôle concernées (AMF et ADEME).

A. Notre démarche générale

Filiale du groupe Russell Investments, Russell Investments France est une société de gestion spécialisée dans la gestion multi-actifs.

Le cœur de métier de Russell Investments France est de rechercher puis de sélectionner les stratégies et les gérants externes les mieux adaptés à l'objectif fixé avec le client. Les portefeuilles résultants sont combinés dans des enveloppes juridiques pouvant prendre différentes formes (fonds de mandats, mandats dédiés, FIVG, FCPE, FPS).

L'approche de Russell Investments France, très « orientée client » (*gestion d'actifs exclusivement pour compte de tiers*), est caractérisée par une grande capacité de mise en œuvre de stratégies sur mesure et par une exigence élevée sur le niveau des services fournis.

Russell Investments France est en phase avec la stratégie ESG mise en place par le Groupe Russell Investments, qui repose sur les principes directeurs suivants :

- **La matérialité** : Russell Investments analyse les facteurs environnementaux et sociaux susceptibles d'influencer la valeur des actifs, la résilience des entreprises et les perspectives économiques des secteurs et des marchés. L'objectif est d'identifier les risques et opportunités de durabilité qui peuvent avoir un impact financier sur les investissements.
- **L'intégration** repose sur la prise en compte systématique des informations ESG pertinentes dans les analyses, la recherche, la sélection des gérants, la construction des portefeuilles et la gestion des risques. Les facteurs de durabilité sont ainsi intégrés dans le processus décisionnel lorsqu'ils sont jugés financièrement significatifs ou lorsqu'ils répondent à des objectifs spécifiques définis par les clients.
- **La transparence** vise à favoriser une meilleure qualité de l'information extra-financière disponible pour les investisseurs. Russell Investments encourage les émetteurs à renforcer leurs pratiques de divulgation afin de permettre une évaluation plus complète des risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité et d'améliorer la qualité des décisions d'investissement.
- **L'actionnariat actif (Stewardship)** : Russell Investments exerce ses responsabilités d'investisseur au travers du dialogue avec les sociétés détenues en portefeuille, de l'exercice des droits de vote et de la participation à des initiatives collectives lorsque cela est pertinent. Ces actions visent à encourager une meilleure gestion des risques, à renforcer les pratiques de gouvernance et à soutenir la création de valeur à long terme.

C'est essentiellement au niveau de la sélection des gérants que l'approche ESG prend tout son sens pour Russell Investments France, en cherchant notamment à apprécier l'intensité avec laquelle ces derniers intègrent des critères ESG dans la gestion des portefeuilles qui leur sont confiés.

Russell Investments s'efforce d'utiliser une approche holistique, intégrant les critères ESG dans son processus d'investissement.

Nous intégrons l'investissement responsable dans notre processus d'évaluation de gérants, dans notre gestion de portefeuille, dans nos conseils en investissement, ainsi que dans l'implémentation de solutions propriétaires afin de répondre aux besoins et attentes des clients.

COMMENT LES PRINCIPES ESG SONT-ILS INTEGRES ?

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus d'investissement de Russell Investments lorsqu'ils sont susceptibles d'exercer un impact financier significatif sur les portefeuilles ou lorsqu'ils répondent à des objectifs spécifiques définis par les clients. Les considérations ESG sont intégrées à l'ensemble du cycle d'investissement de Russell Investments, depuis la phase de recherche et de sélection des gérants jusqu'au suivi continu des portefeuilles.

Dans le cadre de son modèle multi-gérants, Russell Investments évalue notamment la manière dont les gérants externes identifient, analysent et intègrent les risques et opportunités liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs processus d'investissement. Cette évaluation porte sur les ressources dédiées à l'investissement responsable, les méthodologies d'analyse utilisées, les pratiques d'engagement actionnarial ainsi que la cohérence entre les objectifs de durabilité affichés et les caractéristiques effectives des portefeuilles.

Une fois les investissements mis en œuvre, les facteurs ESG continuent d'être pris en compte dans le cadre du suivi et de la supervision des portefeuilles. Russell Investments a développé un dispositif de surveillance renforcée (« Enhanced Oversight ») permettant d'évaluer de manière régulière les expositions aux risques de durabilité au niveau des fonds et des émetteurs sous-jacents. Ce processus associe les équipes de gestion, les spécialistes de l'investissement durable et les gérants sous-jacents afin d'identifier les risques ESG susceptibles d'affecter la performance ou le profil de risque des investissements. Les analyses s'appuient sur des données propriétaires, des informations fournies par les gérants ainsi que sur des recherches et des bases de données externes spécialisées.

Les conclusions de ces travaux alimentent les échanges réguliers avec les gérants et contribuent à l'évaluation de la pertinence des positions détenues au regard des objectifs d'investissement et du profil de risque des portefeuilles. Lorsque des risques ESG matériels sont identifiés, des analyses complémentaires peuvent être réalisées afin de mieux comprendre leur impact potentiel, d'évaluer les mesures mises en œuvre par les émetteurs ou les gérants concernés et, le cas échéant, d'orienter les priorités d'engagement ou de surveillance.

Les informations recueillies sont centralisées au sein de la plateforme propriétaire ENACT, qui permet d'assurer un suivi structuré des analyses, des actions engagées et des résultats observés.

Gestion des risques climatiques

Russell Investments considère le changement climatique comme un risque systémique susceptible d'affecter les marchés financiers, les émetteurs et les portefeuilles sur le long terme.

Dans ce contexte, les risques climatiques sont intégrés dans les dispositifs de gestion des risques, de recherche, de sélection des gérants et de supervision des investissements. Cette approche vise à identifier les risques physiques et les risques de transition susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur des actifs et sur les résultats d'investissement à long terme.

La gouvernance des risques climatiques s'inscrit dans le cadre global de gouvernance de Russell Investments : le Conseil d'administration assure la supervision ultime des risques climatiques tandis que l'Executive Committee, l'Investment Strategy Committee et les différents comités de risques participent à leur suivi et à leur intégration dans les processus d'investissement.

Les informations relatives aux risques climatiques font l'objet d'un reporting régulier auprès des instances de gouvernance concernées.

Par ailleurs, l'identification et l'évaluation des risques climatiques reposent sur plusieurs sources d'information, notamment les travaux de recherche internes, les analyses de marché, les échanges avec les gérants sous-jacents, les données fournies par des prestataires spécialisés ainsi que les travaux réalisés dans le cadre du processus « Enhanced Oversight » : ce dispositif permet d'évaluer de manière régulière les expositions aux risques de durabilité au sein des portefeuilles et d'apprécier la manière dont les gérants prennent en compte les risques climatiques dans leurs décisions d'investissement.



Pour les stratégies comportant des objectifs climatiques spécifiques, Russell Investments s'appuie sur un modèle propriétaire d'alignement Net Zero permettant d'évaluer les émetteurs et les portefeuilles selon plusieurs dimensions, notamment la gouvernance climatique, les trajectoires d'émissions, les stratégies de décarbonation et l'allocation du capital en faveur de la transition. Ce cadre permet de mesurer l'exposition des portefeuilles aux risques climatiques et de suivre leur niveau d'alignement avec les objectifs de neutralité carbone à long terme.

Le suivi des risques climatiques s'appuie notamment sur des indicateurs tels que l'intensité carbone moyenne pondérée des portefeuilles (Weighted Average Carbon Intensity – WACI), les émissions associées aux investissements, le niveau d'alignement des actifs avec les trajectoires Net Zero ainsi que l'exposition aux secteurs fortement émetteurs, notamment le charbon thermique. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi régulier et contribuent à l'évaluation des risques de transition et des risques physiques associés au changement climatique.

Russell Investments intègre également les considérations climatiques dans ses hypothèses de marché et ses travaux d'allocation d'actifs. La société utilise des analyses de scénarios climatiques afin d'évaluer l'impact potentiel de différentes trajectoires climatiques sur les marchés financiers et sur les portefeuilles. Ces analyses permettent d'apprécier les conséquences potentielles des risques de transition et des risques physiques sur les rendements attendus des différentes classes d'actifs et d'alimenter les décisions d'investissement de long terme.

Enfin, la gestion des risques climatiques est complétée par les activités d'engagement et de vote exercées auprès des émetteurs. Les échanges portent notamment sur la gouvernance climatique, les plans de transition, les objectifs de réduction des émissions, les stratégies de décarbonation et la qualité des informations publiées. Ces démarches visent à améliorer la transparence, à renforcer la gestion des risques climatiques par les émetteurs et à mieux appréhender les impacts potentiels du changement climatique sur les investissements.

Intégration ESG

Portés par l'évolution des attentes de nos clients et des exigences réglementaires en matière de durabilité, Russell Investments poursuit le développement de ses travaux de recherche et de due diligence relatifs aux enjeux ESG, en particulier dans les classes d'actifs où les données et les pratiques de marché demeurent hétérogènes, notamment les marchés obligataires et les actifs privés.

Ces travaux visent à renforcer la compréhension du groupe dans les approches mises en œuvre par les gérants et à apprécier leur capacité à prendre en compte les risques et opportunités de durabilité dans leurs décisions d'investissement.

Une attention particulière est portée aux stratégies comportant des objectifs de durabilité ou des ambitions climatiques spécifiques. Dans ce cadre, Russell Investments poursuit le développement de ses outils d'analyse et de suivi afin d'améliorer l'évaluation des expositions climatiques, des trajectoires de transition et de l'alignement des portefeuilles avec les objectifs fixés par les clients.

Les travaux réalisés portent également sur la qualité, la cohérence et la comparabilité des données de durabilité utilisées dans les processus d'investissement et de supervision.

Dans le cadre de son modèle multi-gérants, Russell Investments continue par ailleurs à évaluer les pratiques de stewardship, les capacités d'engagement et la qualité des dispositifs de gestion des risques de durabilité des gérants sélectionnés. Cette analyse s'inscrit dans le processus global d'évaluation des gérants, aux côtés des critères traditionnels de performance, de gestion du risque, de stabilité organisationnelle et de qualité du processus d'investissement.

L'objectif demeure d'identifier des stratégies susceptibles de répondre aux objectifs d'investissement des clients tout en assurant une prise en compte appropriée des enjeux ESG matériellement pertinents.

L'actionnariat actif constitue une composante essentielle de l'approche d'investissement responsable mise en œuvre par Russell Investments. Il vise à accompagner la prise en compte des risques et opportunités susceptibles d'influencer la valeur des investissements à long terme, en complément des travaux de recherche, de sélection des gérants et de suivi des portefeuilles. Cette approche s'appuie sur le dialogue avec les émetteurs, l'exercice des droits de vote et le suivi des pratiques d'engagement des gérants sous-jacents.

En 2025, Russell Investments a poursuivi le développement de son dispositif d'engagement en s'appuyant sur une combinaison d'initiatives conduites directement par ses équipes et d'actions menées en collaboration avec des prestataires spécialisés et des gérants externes. Les priorités d'engagement sont définies à partir de l'analyse des expositions en portefeuille, des risques de durabilité identifiés dans le cadre des travaux de supervision, des résultats des votes en assemblée générale ainsi que des objectifs spécifiques des mandats lorsque ceux-ci comportent des exigences particulières en matière de durabilité ou de climat.

Les thématiques couvertes par les activités d'engagement portent notamment sur le changement climatique, la biodiversité et le capital naturel, les droits humains, la gestion du capital humain, la gouvernance des conseils d'administration, la rémunération des dirigeants et les droits des actionnaires.

L'objectif est d'améliorer la compréhension des risques matériels auxquels les entreprises sont exposées, de favoriser une meilleure transparence et, lorsque cela est pertinent, d'encourager l'amélioration des pratiques de gouvernance et de gestion des risques.

L'exercice des droits de vote constitue un prolongement de cette démarche. Les décisions de vote sont prises conformément aux lignes directrices définies par Russell Investments et tiennent compte des analyses internes, des travaux d'engagement réalisés ainsi que des enjeux de gouvernance et de durabilité identifiés. Lorsque les progrès observés sont jugés insuffisants ou que certaines préoccupations persistent, le vote peut constituer un mécanisme d'escalade complémentaire au dialogue engagé avec les émetteurs.

Dans le cadre de son modèle multi-gérants, Russell Investments accorde également une attention particulière aux pratiques de stewardship mises en œuvre par les gérants sélectionnés. Les capacités d'engagement, la qualité du reporting associé et la cohérence entre les actions conduites et les expositions en portefeuille font partie des éléments pris en considération dans le cadre du suivi continu des gérants. Cette démarche contribue à renforcer l'intégration des enjeux ESG dans le processus d'investissement et à favoriser une meilleure prise en compte des risques de durabilité au sein des portefeuilles.

Transparence et reporting

Russell Investments veille à ce que l'intégration des critères ESG s'accompagne d'un dispositif de transparence et de reporting adapté aux caractéristiques des mandats et aux besoins des clients. Les informations produites s'appuient sur les données utilisées dans le processus d'investissement et de suivi des portefeuilles, afin d'assurer une cohérence entre l'analyse interne, la supervision des gérants et les supports de reporting transmis aux clients.

Cette approche couvre notamment les indicateurs de durabilité, les expositions climatiques, les éléments de suivi des portefeuilles et les synthèses relatives aux activités d'engagement et de vote.

La transparence repose également sur la documentation et la traçabilité des activités d'engagement et de suivi des émetteurs. Russell Investments centralise ses analyses, ses objectifs d'engagement, ses actions de suivi et les résultats observés dans sa plateforme propriétaire ENACT, ce qui permet d'assurer une

visibilité renforcée sur les sujets matériels identifiés, les démarches engagées et les éventuelles mesures d'escalade. Cette organisation favorise une lecture plus complète des risques ESG et de leur prise en compte dans le temps.



Le reporting constitue enfin un axe d'amélioration continue. Russell Investments poursuit le développement de ses capacités de reporting afin de mieux documenter les expositions de portefeuille, les activités d'engagement et de suivi des émetteurs et les évolutions méthodologiques.

L'objectif est de renforcer la lisibilité des informations ESG transmises aux clients tout en conservant une approche proportionnée, fondée sur la matérialité financière et l'adéquation aux objectifs des mandats.

Solutions durables

Russell Investments développe des solutions d'investissement intégrant des objectifs de durabilité afin de répondre aux attentes de ses clients et aux enjeux de long terme susceptibles d'affecter les portefeuilles. Son approche repose sur son modèle multi-gérants et sur l'intégration de critères ESG dans les travaux de recherche, de sélection des gérants et de construction des portefeuilles.

Comme indiqué supra, pour les stratégies présentant des objectifs explicites de durabilité ou d'alignement climatique, Russell Investments met en œuvre un suivi spécifique visant à évaluer la cohérence entre les objectifs poursuivis, les processus d'investissement appliqués et les caractéristiques des portefeuilles. Une attention particulière est portée aux indicateurs climatiques, à l'intensité carbone et aux trajectoires de transition lorsque ces éléments sont pertinents au regard du mandat concerné.

Au cours de l'exercice, Russell Investments a poursuivi le développement de ses capacités de recherche et de ses outils d'analyse afin d'améliorer l'évaluation des risques et opportunités liés à la durabilité et d'accompagner la construction de solutions d'investissement alignées avec les objectifs financiers et extra-financiers de ses clients.

Technologie

Russell Investments poursuit le développement de ses outils technologiques afin de renforcer l'intégration des critères ESG dans ses processus de recherche, de sélection des gérants, de gestion des risques et de suivi des portefeuilles. Ces outils permettent d'améliorer la collecte, l'analyse et l'exploitation des données de durabilité, tout en favorisant une plus grande cohérence dans les processus de supervision et de prise de décision.

Les équipes d'investissement s'appuient notamment sur plusieurs plateformes propriétaires dédiées à la recherche des gérants, à l'analyse des portefeuilles et au suivi des activités d'engagement et de suivi des émetteurs. Ces outils facilitent la centralisation des données ESG, le partage d'informations entre les équipes d'investissement et le suivi des risques de durabilité identifiés au sein des portefeuilles.

Au cours de l'exercice, Russell Investments a également poursuivi le développement de ses capacités d'analyse quantitative, de ses infrastructures de données et de l'utilisation d'outils fondés sur l'intelligence artificielle afin d'améliorer l'efficacité des travaux de recherche et de supervision des gérants. Ces évolutions visent notamment à renforcer l'identification des évolutions de comportement des stratégies, des expositions aux risques et des pratiques de stewardship, tout en maintenant le rôle central de l'analyse et du jugement des équipes d'investissement dans les décisions finales.

Formation et développement

Russell Investments considère la formation et le développement des équipes comme un levier essentiel pour soutenir l'intégration des principes ESG dans les processus d'investissement.

La société déploie des formations générales et spécifiques aux fonctions concernées afin de renforcer la compréhension des enjeux de durabilité, des risques climatiques et de leur prise en compte dans la gestion de portefeuille, la recherche et l'actionnariat actif. Cette approche s'applique également aux équipes en contact avec les clients, afin d'assurer une diffusion homogène des connaissances au sein de l'organisation.

Le développement des compétences repose également sur une culture d'apprentissage continu, soutenue par des opportunités de formation continue, des parcours de certification et des dispositifs d'accompagnement professionnel.

Les équipes d'investissement, de recherche et de stewardship sont ainsi encouragées à approfondir leurs compétences techniques et leur expertise sur les sujets ESG, afin de maintenir un niveau d'analyse cohérent avec les exigences des clients et l'évolution des pratiques de marché.

Dans la perspective 2026, Russell Investments prévoit en outre de poursuivre le renforcement des formations liées au climat pour les professionnels de l'investissement et les équipes en relation avec les clients.

Participation aux initiatives de place et engagements collectifs

Au niveau international, le Groupe Russell Investments participe à des initiatives et travaux de place visant à promouvoir de meilleures pratiques de gouvernance, de transparence et de gestion des risques de long terme au sein des marchés financiers. Cette participation s'inscrit dans sa démarche de stewardship et vise à contribuer à l'amélioration du fonctionnement des marchés ainsi qu'à la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement.

Russell Investments privilégie une approche sélective des initiatives auxquelles il participe, en concentrant ses ressources sur les travaux susceptibles d'apporter une contribution concrète à la compréhension des risques financiers matériels, à l'amélioration de la qualité des informations publiées par les émetteurs et au développement des standards de marché.

À ce titre, le Groupe participe à des consultations réglementaires, à des travaux de recherche ainsi qu'à différents groupes de travail sectoriels.

Depuis 2009, le Groupe Russell Investments est signataire des PRI (<https://www.unpri.org>).

Par ailleurs, le Groupe est signataire de plusieurs initiatives, chartes et codes :

Signataire du CDP - <i>Carbon Disclosure Project</i> (https://www.cdp.net)
Signataire de l'IIGCC – <i>International Investors Group on Climate Change</i> (https://www.iigcc.org/)
Signataire de Transition Pathway Initiative (https://www.transitionpathwayinitiative.org/)
Signataire de la TCFD (https://www.fsb-tcfd.org/)

Au cours de l'exercice 2025, Russell Investments a notamment contribué aux travaux de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) dans le cadre d'un groupe de travail consacré à l'investissement indicé et à la transition vers la neutralité carbone.



Cette contribution a porté sur l'identification des leviers dont disposent les investisseurs pour accompagner la transition de l'économie réelle, notamment au travers de la construction des portefeuilles, de l'engagement actionnarial et du dialogue avec les entreprises.

Cette participation aux initiatives de place complète les actions menées par Russell Investments dans le cadre de ses activités de recherche, de gestion des risques climatiques et d'actionnariat actif, avec pour objectif de renforcer la compréhension et la prise en compte des enjeux de durabilité susceptibles d'affecter les investissements à long terme.

B. Moyens Internes déployés

NOS RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET TECHNIQUES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Ressources financières

Russell Investments France s'appuie essentiellement sur ces capitaux propres, issus de son actionnariat et de la production de valeur annuelle réalisée à travers ses activités.

Ressources humaines

L'équipe de gestion multi-actifs de Russell Investments France, composée de 2 gestionnaires de portefeuilles multi-actifs, est pleinement dédiée au déploiement du dispositif ESG dans la stratégie d'investissement.

En complément des 2 gérants de portefeuille, notre responsable de la conformité et du contrôle interne veille à ce que l'aspect "conformité réglementaire ESG", qui prend une place de plus en plus importante, soit pris en compte.

Par ailleurs, Russell Investments France s'appuie sur les ressources humaines du Groupe, qui sont organisées comme suit :

- Nombre de spécialistes au sein du Comité d'Actionnariat Actif : 18
- Nombre de ressources dédiées : 8

Ressources Techniques

Dans le cadre de l'intégration des critères ESG et du suivi des risques de durabilité, Russell Investments s'appuie sur une combinaison d'outils propriétaires, de fournisseurs de données spécialisés et de prestataires externes reconnus. Ces ressources contribuent à l'analyse des risques ESG, à la recherche sur les gérants, au suivi des portefeuilles ainsi qu'aux activités d'engagement et de vote.

Russell Investments utilise notamment les données et analyses fournies par **Sustainalytics** dans le cadre de ses travaux de due diligence sur les gérants, de l'évaluation des risques ESG, de la construction et du suivi des portefeuilles ainsi que de certaines initiatives d'engagement collaboratif. Les données de Sustainalytics sont intégrées aux outils d'analyse internes afin d'alimenter les processus de recherche et de supervision des investissements.

Russell Investments s'appuie également sur plusieurs outils propriétaires développés en interne. La plateforme **METRIQ** centralise les informations relatives à la recherche et au suivi des gérants, tandis que l'outil **PARIS** (Portfolio Attribution and Risk Information System) est utilisé pour l'analyse des portefeuilles et des risques. La plateforme **ENACT** permet quant à elle de suivre les activités d'engagement, les résultats obtenus ainsi que les informations issues du dispositif de surveillance renforcée (« Enhanced Oversight »).

Pour l'exercice des droits de vote, Russell Investments utilise les services de **Glass Lewis**, qui fournit des outils de gestion des votes, des analyses de résolutions et un support opérationnel dans le cadre de l'application des lignes directrices de vote définies par Russell Investments. Les décisions de vote demeurent toutefois prises de manière indépendante par les instances de gouvernance concernées.

Par ailleurs, Russell Investments poursuit le développement de ses infrastructures de données, de ses capacités d'analyse quantitative et de ses outils fondés sur l'intelligence artificielle afin d'améliorer l'exploitation des données ESG, la recherche sur les gérants et le suivi des risques de durabilité au sein des portefeuilles.

Russell Investments France s'appuie intégralement sur les ressources techniques du Groupe.

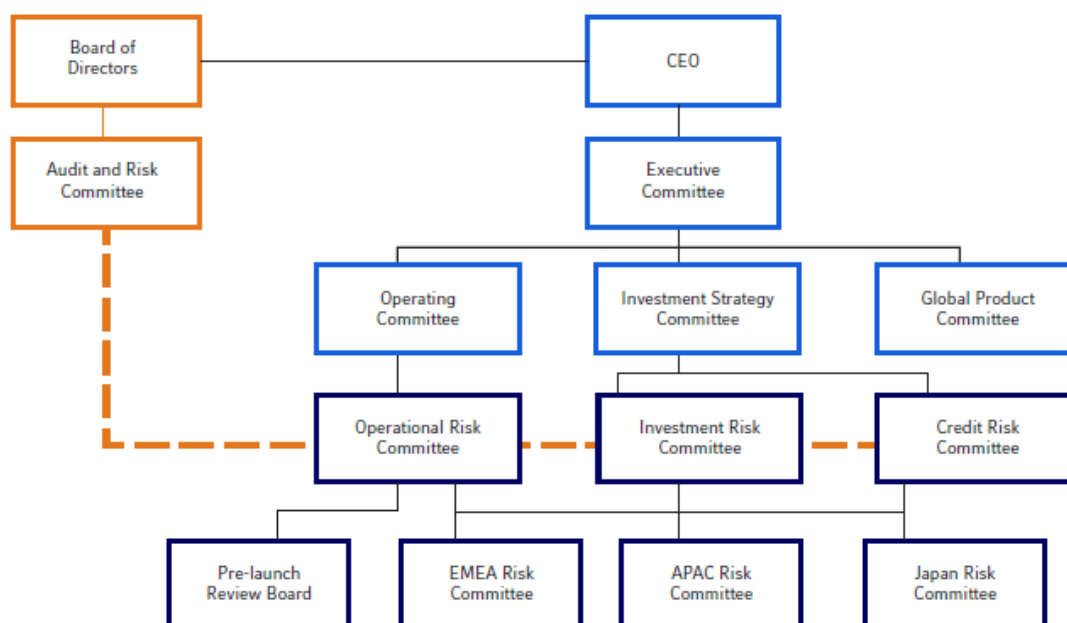
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance

14

Les organes de gouvernance de Russell Investments sont conçus pour assurer l'alignement des activités d'investissement, de gestion des risques et de stewardship avec les intérêts à long terme des clients. Les considérations relatives à la durabilité, aux risques climatiques et à l'investissement responsable sont intégrées dans les dispositifs de gouvernance et de supervision des investissements, en cohérence avec les objectifs de gestion et les obligations fiduciaires du Groupe.

La gouvernance du Groupe repose sur un Conseil d'administration et un Executive Committee, qui définissent les orientations stratégiques et supervisent leur mise en œuvre. Plusieurs comités spécialisés interviennent dans la gouvernance et la supervision des activités d'investissement, de gestion des risques et d'investissement responsable.

Cette structure de gouvernance s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à renforcer l'intégration des risques de durabilité, la qualité de la supervision des investissements et l'efficacité des dispositifs de gestion des risques, conformément à l'évolution des pratiques de marché et des attentes des investisseurs.



Source: Russell Investments, illustrative purposes only.

L'organisation du dispositif ESG de Russell Investments France est centrée sur la satisfaction des besoins de nos clients, auprès desquels sont mis à disposition des ressources internes spécifiques au niveau local et au niveau Groupe.

Pour se faire, le Groupe adopte une approche intégrée de l'investissement responsable, avec des spécialistes intégrés dans nos équipes d'investissement et dans l'ensemble de l'organisation.

Les équipes concernées et les initiatives prises en matière d'investissement responsable sont dirigées par deux sponsors Kate El-Hillow, Présidente et Directrice des Investissements, et Lindy Freeman, Directrice Mondiale de l'Institutionnel.

Par ailleurs deux organes de gouvernance encadrent la gouvernance et la coordination de nos initiatives en matière d'investissement responsable et travaillent en coordination étroite avec les équipes d'investissement et les fonctions juridiques, conformité et commerciales: le **Conseil de l'Investissement Responsable Go-to-Market (GTMRIC)** et le **Conseil de l'Investissement Responsable de la Division d'Investissement (IDRIC)**:

- Le **Go-To-Market Responsible Investing Council (GTMRIC)** qui coordonne les livrables d'investissement responsable et les initiatives commerciales associées, afin d'assurer l'adéquation des solutions proposées aux besoins des clients.
- Le **Investment Division Responsible Investing Council (IDRIC)** qui supervise, pour sa part, la cohérence des pratiques d'investissement responsable au sein de la division d'investissement et veille à ce que les données, les outils et les processus nécessaires à une intégration effective des critères ESG soient en place.

Le **Comité d'actionnariat actif** (Active Ownership Committee/AOC) supervise une approche rigoureuse et cohérente à l'échelle du Groupe des activités de vote par procuration et d'engagement. Il est composé de professionnels permanents et expérimentés du Groupe occupant des fonctions variées dans le monde entier, notamment en matière de gestion de portefeuille, de recherche de gestionnaires et de stratégie d'investissement.

Les activités de vote par procuration et d'engagement sont conseillées par un membre de l'équipe juridique du Groupe Russell Investments. Les politiques et les lignes directrices sont révisées et ajustées au moins une fois par an afin de garantir une mise en œuvre efficace et un alignement sur les meilleures pratiques.

D'une manière générale, la structure de Gouvernance établie au sein de Russell Investments France et du Groupe Russell Investments vise à déterminer les grandes lignes de l'investissement responsable et à soutenir les actions externes, tout en garantissant la conformité des pratiques de la politique ESG.

Surveillance du risque climatique par le conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Russell Investments exerce la responsabilité ultime en matière de gouvernance, de stratégie et de supervision des risques du Groupe, y compris les risques liés au changement climatique. Dans ce cadre, des dispositifs de gouvernance ont été mis en place afin d'identifier, d'évaluer et de suivre les risques climatiques susceptibles d'affecter les activités du Groupe et les investissements réalisés pour le compte des clients.

Le suivi des enjeux climatiques s'inscrit dans le cadre plus large de la gouvernance des risques. Le rapport TCFD du Groupe est présenté chaque année au Comité d'Audit et des Risques, permettant ainsi au Conseil d'administration d'exercer sa supervision sur les expositions aux risques climatiques et sur les dispositifs mis en œuvre pour leur gestion.

La supervision opérationnelle des risques climatiques est déléguée par le Conseil d'administration, via l'Executive Committee et l'Audit and Risk Committee, à l'Investment Strategy Committee ainsi qu'aux différents comités de gestion des risques compétents. Ces instances veillent à l'intégration des considérations climatiques dans les processus d'investissement, de gestion des risques et de supervision des portefeuilles.

Cette organisation permet d'assurer une prise en compte structurée des risques climatiques au sein des dispositifs de gouvernance du Groupe, tout en favorisant leur intégration dans les processus décisionnels et les activités de gestion menées pour le compte des clients.

D. Notre Stratégie d'engagement

PERIMETRE ET APPROCHE

En tant que gestionnaire d'investissement mondial, Russell Investments considère l'actionnariat actif comme une composante intégrée de son processus d'investissement et de sa démarche de stewardship. L'engagement et l'exercice des droits de vote constituent des leviers complémentaires visant à mieux comprendre les risques et opportunités susceptibles d'affecter la valeur des investissements à long terme, à promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance et à renforcer la transparence des émetteurs.

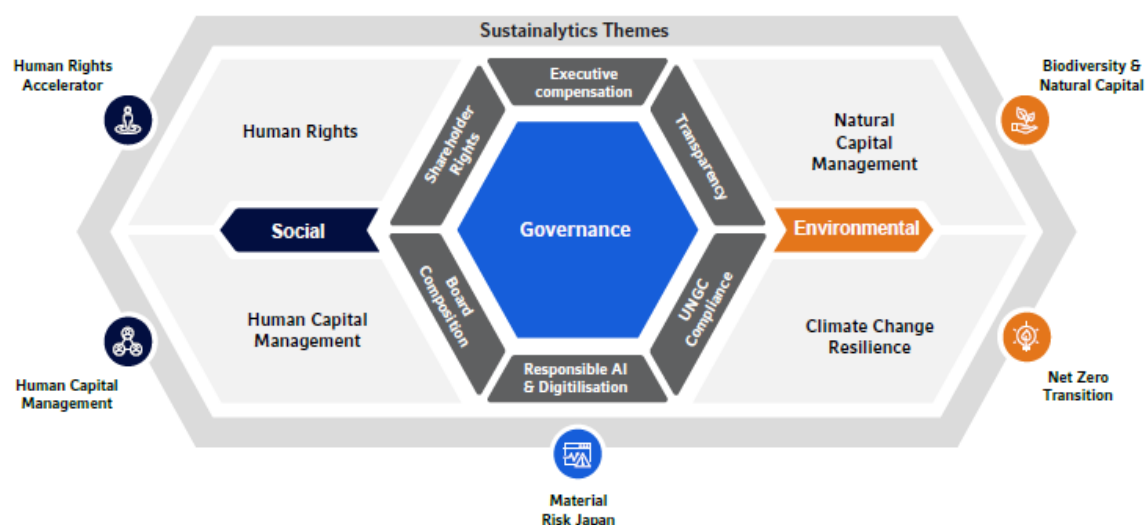
La stratégie d'engagement de Russell Investments France s'inscrit dans le cadre de la politique d'engagement déployée au niveau du Groupe. Les activités d'engagement sont menées directement par les équipes de Russell Investments, par l'intermédiaire des gérants sous-jacents lorsque cela est pertinent, ou dans le cadre d'initiatives collaboratives avec des prestataires spécialisés. Les informations issues de ces échanges alimentent les processus de recherche, de suivi des portefeuilles et de gestion des risques.

Les priorités d'engagement sont définies selon une approche fondée sur la matérialité des risques et l'exposition des portefeuilles. Elles tiennent notamment compte :

- des expositions et concentrations au sein des portefeuilles;
- des risques de durabilité identifiés dans le cadre des travaux de recherche et du dispositif Enhanced Oversight;
- des résultats des votes et des niveaux de contestation observés lors des assemblées générales;
- des informations fournies par les gérants sous-jacents;
- des objectifs spécifiques des clients et des mandats, notamment lorsqu'ils comportent des objectifs climatiques ou de durabilité.

En 2025, les activités d'engagement ont principalement porté sur les thématiques suivantes :

- la résilience face au changement climatique et la transition vers une économie bas carbone;
- la biodiversité et le capital naturel;
- les droits humains;
- la gestion du capital humain;
- la composition et l'efficacité des conseils d'administration ;
- la rémunération des dirigeants ;
- les droits des actionnaires ;
- la transparence et la qualité des informations publiées ;
- les enjeux liés à l'intelligence artificielle et à la digitalisation.



Source: Russell Investments, illustrative purposes only.

EXAMEN ANNUEL DES ENGAGEMENTS

Chaque engagement est associé à des objectifs précis et fait l'objet d'un suivi régulier. Depuis 2025, Russell Investments utilise un cadre d'évaluation reposant sur des objectifs définis en amont et une appréciation des progrès réalisés par les émetteurs par rapport à leurs pairs.

Les résultats des engagements sont documentés dans la plateforme propriétaire ENACT, qui permet d'assurer un suivi structuré des actions entreprises et de leur évolution dans le temps.

Lorsque les progrès observés sont jugés insuffisants, Russell Investments peut recourir à différentes mesures d'escalade. Celles-ci peuvent prendre la forme d'un dialogue renforcé, d'initiatives d'engagement collaboratif, d'une intensification de la supervision des gérants concernés ou de l'exercice des droits de vote contre certaines résolutions ou administrateurs. Les décisions d'escalade sont prises au cas par cas et sont supervisées par l'Active Ownership Committee.

Les engagements demeurent ouverts tant que Russell Investments estime qu'un dialogue constructif et des progrès sont possibles. Leur suivi régulier permet d'évaluer les avancées réalisées, d'adapter les objectifs lorsque nécessaire et d'assurer une cohérence entre les activités d'engagement, les décisions de vote et les objectifs d'investissement poursuivis pour le compte des clients.

PRESENTATION DE NOTRE POLITIQUE DE VOTE

Russell Investments France délègue au Groupe Russell Investments l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus au travers des fonds et mandats gérés. Lorsque des titres sont détenus directement, l'exercice des droits de vote est réalisé conformément à la politique de vote et aux procédures définies au niveau du Groupe.

L'exercice des droits de vote constitue un élément central de la démarche de stewardship de Russell Investments et s'inscrit dans son objectif de protection des intérêts à long terme des investisseurs. La politique de vote vise à promouvoir une gouvernance d'entreprise efficace, une gestion appropriée des risques, la transparence des émetteurs et le respect des droits des actionnaires.

La supervision de la politique de vote est assurée par l'**Active Ownership Committee (AOC)**, composé de professionnels expérimentés issus des équipes d'investissement, de recherche et de gestion des risques, avec l'appui des fonctions juridiques et de conformité. Les lignes directrices de vote font l'objet d'une revue régulière afin de tenir compte des évolutions réglementaires, des pratiques de marché et des priorités de stewardship du Groupe.

Russell Investments s'appuie sur les services de Glass Lewis pour l'analyse des résolutions et le traitement opérationnel des votes. Les recommandations fournies constituent un élément d'information parmi d'autres ; les décisions de vote demeurent fondées sur les principes de gouvernance de Russell Investments, les analyses internes réalisées par les équipes concernées ainsi que les enseignements issus des activités d'engagement menées auprès des émetteurs. Les décisions de vote sont examinées au regard de chaque situation particulière et portent notamment sur des sujets tels que la composition et l'indépendance des conseils d'administration, la rémunération des dirigeants, les droits des actionnaires, les opérations sur le capital, les dispositifs de gouvernance, ainsi que les résolutions environnementales et sociales lorsqu'elles sont jugées financièrement matérielles. Les informations issues des activités d'engagement peuvent être prises en compte dans l'analyse des résolutions soumises au vote.

Au cours de l'exercice 2025, Russell Investments a participé au vote de 76898 résolutions lors de 7231 assemblées générales dans 86 marchés, avec un taux de participation de 98 % des assemblées éligibles. Les votes ont été exercés conformément aux lignes directrices du Groupe, tout en tenant compte des spécificités de chaque émetteur et des enjeux de gouvernance ou de durabilité identifiés.

7,231 Meetings voted	76,898 Unique proposals voted	1,234 Shareholder proposals	981 Votes against provider	6,991 Votes against management
98% Of eligible meetings	98% Of eligible proposals	2% Of total voting activity	1% Of proposals voted	9% Of proposals voted

Source: Russell Investments, data as at 31 December 2025, illustrative purposes only.

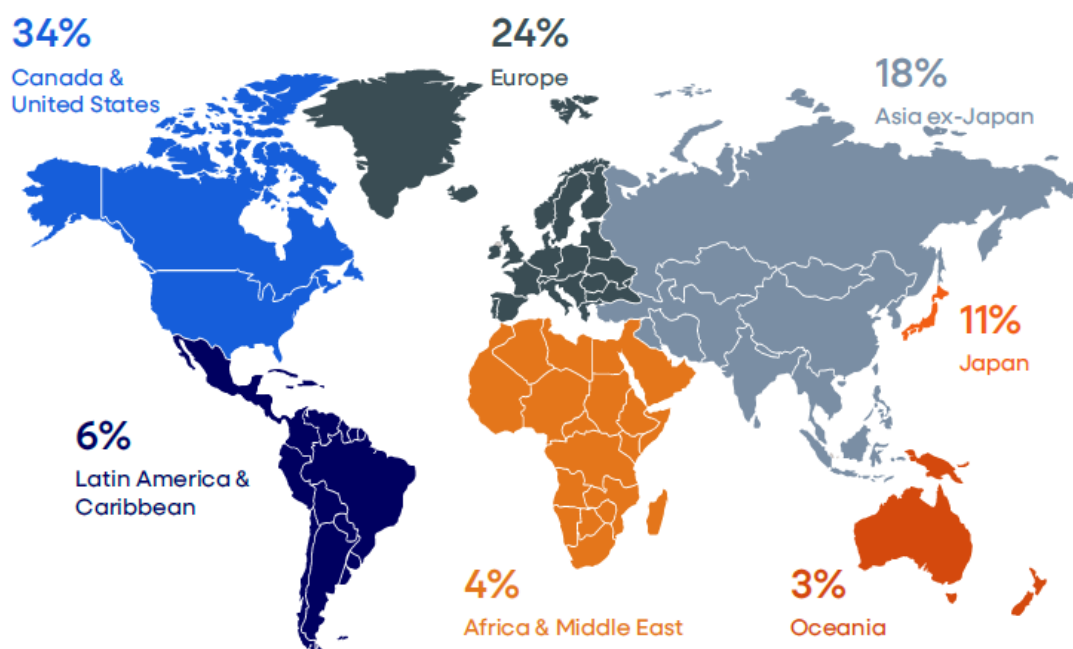
Les principes directeurs de la politique de vote du Groupe Russell Investments sont disponibles sur son site internet et font l'objet d'une mise à jour régulière afin de refléter l'évolution des attentes des investisseurs, des pratiques de marché et du cadre réglementaire applicable.

Bilan de la politique de vote notre mise en œuvre et de notre stratégie d'engagement

Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'activité en matière de votes des résolutions de Russell Investments en 2025 :

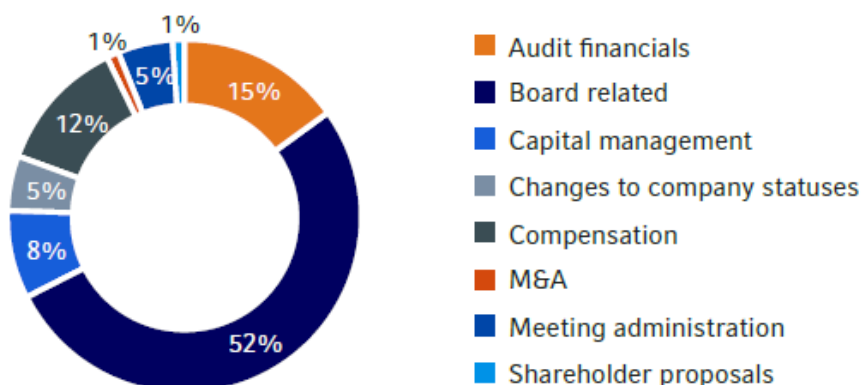
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Assemblées votées	9,512	9,547	10,041	9,949	9,747	9,265	7,231
Résolutions votées	92,902	94,598	97,534	101,293	98,267	92,350	76,898
% en faveur de la Direction	87%	88%	85%	84%	86%	92%	91%
% contre la Direction	12%	11%	13%	13%	13%	8%	9%

% de Votes par procuration par région en 2025 :



Source: Russell Investments, data as at 31 December 2025, illustrative purposes only.

Votes par thème en 2025



Source: Russell Investments, data as at 31 December 2025. The pie chart may not sum to 100 % due to rounding.

Notre activité d'engagement

▪ Partenariat avec Sustainalytics

Russell Investments poursuit sa collaboration avec Sustainalytics dans le cadre de certaines initiatives d'engagement thématiques et collaboratives. Ce partenariat permet de compléter les activités d'engagement conduites directement par les équipes du Groupe Russell Investments en bénéficiant de l'expertise sectorielle, des capacités d'analyse et des ressources de dialogue mises en œuvre par Sustainalytics auprès des émetteurs.

Les thématiques d'engagement sélectionnées sont alignées avec les priorités de stewardship du Groupe Russell Investments et couvrent notamment les enjeux liés au changement climatique, à la biodiversité et au capital naturel, aux droits humains, à la gestion du capital humain ainsi qu'à certaines questions de gouvernance.

Le Groupe assure la supervision de ces programmes en veillant à la cohérence entre les objectifs d'engagement, les expositions des portefeuilles et les intérêts des clients.

Dans le cadre de ce partenariat, les équipes au sein du Groupe maintiennent un dialogue régulier avec Sustainalytics afin de suivre l'avancement des engagements, d'évaluer les progrès réalisés par les émetteurs concernés et de s'assurer de la qualité du reporting associé. Les informations issues de ces travaux contribuent aux analyses de stewardship et au suivi des risques de durabilité au sein des portefeuilles.

Activité d'engagement en 2025

Au sein du Groupe, l'engagement actionnarial consiste à mener un dialogue structuré avec les émetteurs afin d'évaluer la manière dont ils identifient et gèrent les risques et opportunités matériels susceptibles d'affecter leur performance à long terme. Ces échanges visent à améliorer la compréhension des pratiques de gouvernance, de gestion des risques et de durabilité des entreprises, ainsi qu'à encourager des évolutions lorsque des lacunes sont identifiées. L'engagement constitue ainsi un élément central de la démarche de stewardship du Groupe et complète les activités de recherche, de gestion des risques et d'exercice des droits de vote.

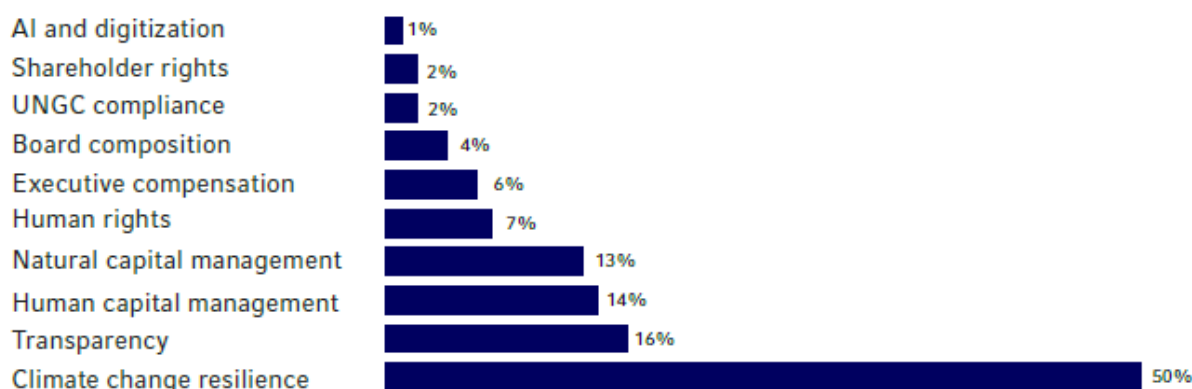
Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a conduit **749 engagements auprès de 431 émetteurs**, couvrant des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les sujets environnementaux ont représenté environ deux tiers des activités d'engagement, principalement autour de la résilience climatique et de la transition énergétique, tandis que les sujets de gouvernance et les enjeux sociaux ont porté notamment sur la composition des conseils d'administration, la rémunération des dirigeants, les droits des actionnaires, les droits humains et la gestion du capital humain.

Engagement par thème en 2025



Source: Russell Investments, data as at 31 December 2025.

Engagements par domaine d'action en 2025



Source: Russell Investments, data as at 31 December 2025.

Le Groupe considère l'actionnariat actif comme une composante essentielle de sa démarche de stewardship et de son processus d'investissement. L'engagement et l'exercice des droits de vote sont utilisés comme des outils complémentaires permettant de mieux comprendre les risques et opportunités auxquels les émetteurs sont exposés, de promouvoir des pratiques de gouvernance efficaces et de contribuer à la protection des intérêts à long terme des investisseurs.

Les activités d'engagement mobilisent un large éventail de professionnels de l'investissement, notamment les équipes de gestion de portefeuille, de recherche sur les gérants, d'investissement responsable et d'actionnariat actif. Les informations recueillies dans le cadre des dialogues avec les émetteurs sont partagées entre ces différentes équipes afin d'alimenter les analyses de risque, le suivi des portefeuilles et les décisions de vote. Cette approche vise à renforcer l'intégration des enjeux ESG dans l'ensemble du processus d'investissement.

Compte tenu de son modèle multi-gérants et multi-actifs, le Groupe s'appuie sur plusieurs canaux d'engagement complémentaires. Les activités peuvent être conduites directement par les équipes du Groupe, par l'intermédiaire des gérants sous-jacents ou dans le cadre d'initiatives collaboratives menées avec des prestataires spécialisés tels que Sustainalytics. Cette approche permet de combiner les informations issues des activités d'engagement, des gérants sélectionnés et des autres parties prenantes afin d'améliorer la compréhension des enjeux matériels affectant les investissements.

PRESENTATION DU SUIVI DE L'EXPOSITION AU CHARBON THERMIQUE ET D'ALIGNEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de son approche de gestion des risques climatiques, Russell Investments assure un suivi spécifique de l'exposition des portefeuilles au charbon thermique, en particulier pour les stratégies comportant des objectifs climatiques ou d'alignement Net Zero. Cette exposition constitue l'un des indicateurs utilisés pour évaluer la cohérence des portefeuilles avec les trajectoires de transition vers une économie bas carbone et pour apprécier les risques de transition susceptibles d'affecter les investissements à long terme.

L'analyse des risques climatiques repose sur un cadre plus large d'évaluation de l'alignement des émetteurs et des portefeuilles, intégrant notamment les émissions de gaz à effet de serre, les trajectoires de décarbonation, la gouvernance climatique, les plans de transition et les activités d'engagement menées auprès des entreprises. Les résultats de ces analyses sont utilisés dans le cadre du suivi des portefeuilles, de la supervision des gérants et de la gestion des risques de durabilité.

Russell Investments poursuit par ailleurs le développement de ses outils et de ses capacités d'analyse afin d'améliorer la qualité des données climatiques, le suivi des expositions de portefeuille et l'évaluation des risques liés à la transition énergétique, en cohérence avec les objectifs de durabilité définis pour les stratégies concernées.

Notre méthodologie

Le processus de construction du portefeuille commence avec le benchmark parent ou la stratégie sous-jacente comme univers de départ pour notre processus d'optimisation.

La méthodologie d'optimisation et la fonction objectif sont les mêmes que l'univers de départ soit un indice de référence pondéré par la capitalisation boursière, une stratégie smart beta ou une autre stratégie active.

Notre processus d'optimisation permet de trouver la combinaison de titres qui permet d'atteindre les objectifs globaux d'empreinte carbone, de réserves de carbone, de score d'énergie verte et de profil ESG avec le minimum d'actions actives et de coûts de transaction.

Nous utilisons plusieurs contraintes liées au risque, notamment les écarts maximums par actif, pays, secteur et industrie. Contrairement à la fonction objectif et aux critères carbone et ESG, les contraintes de risque du portefeuille diffèrent selon l'univers de départ. Généralement, pour les univers plus étroits et plus concentrés, nous utiliserons des contraintes de risque plus larges et pour les univers plus larges et plus diversifiés, nous utiliserons des contraintes plus étroites.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Le règlement européen "Taxonomie", ou Règlement (UE) 2020/852 adopté en 2020, établit une classification des activités économiques en utilisant des critères scientifiques pour aider les investisseurs à identifier les activités « vertes ».

La taxonomie de l'UE reconnaît comme « durable » du point de vue de l'environnement, une activité économique qui apporte une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux - tels que définis dans le règlement taxonomie - tout en ne nuisant pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux restants.

Ces exigences sont vérifiées par le respect de critères spécifiques, définis dans les actes délégués du règlement relatif à la taxonomie.

Les investissements sélectionnés des fonds de Russell Investments France ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Taxonomie).

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Russell Investments France ne met pas en œuvre de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre sur la période concernée.

Au 31/12/2025, seul un FCPE est géré selon une approche responsable et dont l'objectif cible d'empreinte carbone est d'être en permanence à un niveau inférieur par rapport à son univers d'investissement représenté par son indice de référence. Le Fonds ne prend toutefois aucun engagement quant à une proportion minimale.

Par ailleurs, tous les autres fonds gérés par Russell Investments France étant des fonds dédiés uniquement, des dispositions pourront être appliquées en accord avec le client du fonds concerné.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

À ce jour, Russell Investments France ne met pas en œuvre de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des liés à la biodiversité sur la période concernée.

Au 31/12/2025, aucun des fonds gérés Russell Investments France n'intègrent des objectifs de long terme liés à la biodiversité. En effet s'agissant de fonds dédiés, des dispositions pourront être appliquées en accord avec le client du fonds concerné.

H. Approche de la prise en compte environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion des risques

La politique de rémunération de Russell Investments France privilégie une gestion des risques stricte et efficace en matière de durabilité. Ainsi, l'évaluation du personnel identifié tient compte non seulement des risques financiers mais aussi des risques en matière de durabilité.

Cette dernière est mise à jour, à fréquence annuelle, et le Responsable de la Conformité et du Contrôle interne est chargé de vérifier sa bonne application et sa conformité à la réglementation applicable.

Le montant global de la rémunération variable est déterminé par le Groupe Russell Investments en tenant compte de la performance financière et des résultats de Russell Investments France sur l'exercice. La Direction Générale de Russell Investments France détermine du montant total des rémunérations, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable.

Le montant total de la rémunération variable est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques.

L'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE RÈGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE

Le conseil d'administration du Groupe Russell Investments s'assure de la conformité de la politique de rémunération à l'ensemble des dispositions réglementaires applicables mais aussi de la prise en compte des risques financiers et extra-financiers.

Les membres du conseil d'administration du Groupe Russell Investments sont régulièrement sensibilisés aux enjeux ESG et retranscrivent aux différentes entités, y compris Russell Investments France, les pratiques à adopter pour améliorer l'intégration de ces critères.

La politique de Russell Investments est d'intégrer les risques liés au développement durable dans nos solutions d'investissement en identifiant, évaluant et gérant les risques pertinents dans le cadre de notre processus d'examen des gérants, du type de gestion et de la mise en œuvre de solutions exclusives.

Nous pensons que les risques liés au développement durable sont les plus pertinents pour les résultats d'investissement lorsqu'ils présentent une matérialité financière et, comme tous les risques d'investissement, sont intégrés en équilibrant le risque attendu et la récompense attendue.

Dans le cadre de la gestion des solutions d'investissement, nous prenons en compte les risques de durabilité financièrement significatifs dans le contexte des rendements attendus en utilisant un ensemble de données provenant de sources, mais sans s'y limiter, des gestionnaires d'investissement, de sources de données tierces et des analyses propres à Russell Investments.

En outre, nous intégrons des risques de durabilité sur mesure en fonction des exigences des clients pour des mandats personnalisés. Enfin, nous cherchons à collaborer avec nos clients conseillers afin de prendre en compte, de surveiller et de gérer les priorités en matière de risque de durabilité dans leurs portefeuilles.

Il peut y avoir des circonstances dans lesquelles les risques de durabilité ne seront pas pertinents pour les décisions d'investissement, y compris mais sans s'y limiter :

- Lorsque le but de l'investissement est d'atteindre un ou plusieurs résultats spécifiques, par exemple en plaçant des transactions dérivées pour gérer la liquidité.
- En ce qui concerne certains instruments ou classes d'actifs, par exemple, les risques liés au développement durable sont peu susceptibles d'affecter la valeur de la devise de référence.
- L'exécution de mandats sur mesure qui excluent les risques de durabilité ou les caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG).
- Les services qui sont exécutés par Russell Investments avec une appréciation limitée.

Lorsque les décisions d'investissement sont prises par des gérants sélectionnés, ils sont chacun responsables de l'identification et de la considération des risques de durabilité et des opportunités d'investissement et de déterminer, selon leur opinion, s'ils sont, ou pourraient potentiellement être, financièrement importants.

Les gérants sélectionnés seront tenus de surveiller et de divulguer les risques liés à la durabilité à Russell Investments sur une base continue.

En outre, nous incorporons des risques de durabilité sur mesure en fonction des exigences des clients pour les mandats personnalisés. De même, nous cherchons à collaborer avec nos clients pour prendre en compte, surveiller et gérer les priorités du risque de durabilité dans leurs portefeuilles.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

PERIMETRE DES FONDS DE RUSSELL INVESTMENTS FRANCE EN VERTU DU REGLEMENT EUROPEEN SFDR

Au 31/12/2025, Russell Investments France gère 9 fonds, tous des fonds dédiés destinés à des investisseurs professionnels et institutionnels uniquement dont 8 sont classés dans la catégorie dite « Article 6 » du Règlement Européen SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

Seul un FCPE est classifié « Article 8 » du règlement SFDR ; il représente 62 millions d'euros, soit 5% des encours des OPC pour lesquels Russell Investments France est la société de gestion en titre.

Pour plus d'informations

Contact : **Russell Investments Active Ownership**

Veuillez-vous référer à notre site internet : <https://russellinvestments.com/fr>

Informations importantes

Pour les clients professionnels uniquement.

Il ne s'agit pas d'un document marketing. Sauf indication contraire, Russell Investments est la principale source de toutes les données. Toutes les informations contenues dans ce document sont à jour au moment de l'émission et, à notre connaissance, exactes. Toute opinion formulée est celle de Russell Investments, n'est pas une déclaration de fait, est sujette à changement et ne constitue pas un conseil d'investissement.

Russell Investments France - 750 380 214 RCS Paris. S.A.S. au capital de 3 370 000 euros.
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP12000010)
Adresse postale : 6, rue Christophe Colomb - 75008 - Paris - France
Site internet : www.russellinvestments.com/fr

Document non contractuel, mis à jour le 17/06/2026

Copyright : Tous droits réservés

© Russell Investments France, 2026